

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 052

Avenant N°1 à la convention multipartite N°2 relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée.

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 6 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

ANTON Gisèle ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline (*Arrivée à 19H17 au point 19*) ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; MALHOMME Elodie (*Départ à 19H15 au point 18*) ; DEBAENST Catherine ; DANIEL Pascal ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; PERRIERE Vincent ; LEGROS Pierrette (*Départ à 19H00 au point 16*) ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine à CHABANT Evelyne ; COLLET-DUFAYS Céline à ROUGIER Bernard (*fin du pouvoir à 19H17 au point 19*) ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; BAUCULAT Annick à AUMENIER Gérard ; DURAND Serge à BERTIN Valérie ; LABOURIER Dominique à DUGAUD Isabelle ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; COLLIN Philippe à MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette à PRIOURET Denis (*Début du pouvoir à 19H00 au point 16*) ; MALHOMME Elodie à LHERITIER Laurent (*Début du pouvoir à 19H15 au point 18*)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc

Par délibération n°2021-134 du 1^{er} décembre 2021, le Conseil communautaire donnait son accord pour poursuivre le projet Rando-Millevaches, sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, en validant le plan de financement et signant la convention-cadre prévue à cet effet.

Lors du comité de pilotage qui s'est tenu en octobre 2020, les partenaires présents ont confirmé leur souhait de poursuivre le projet et de pérenniser le poste d'animation.

La convention n°2 a débuté le 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Il a été décidé également de maintenir un montage financier similaire au montage initial de la convention-cadre, soit 80 % pris en charge par les communautés de communes et les communes partenaires et 20 % des frais salariaux pris en charge par le SMAG PNRML.

Le COPIL a décidé de poursuivre un montage financier basé sur la clé de répartition par nombre d'habitants et de conserver la répartition par heures consacrées pour chaque structure.

En janvier 2023, la Commune de Bugeat a quitté la Communauté de communes de Haute-Corrèze communauté (HCC) et intègre la Communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources (V2M). Compte tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé d'établir un avenant n°1 à la convention multipartite relative au projet Rando Millevaches – Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée 2022-2023-2024.

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'avenant n°1 à la convention -cadre 2022-2024.

Seules les communautés de communes de Vézère-Monédières-Millesources et de Haute-Corrèze Communauté voient leur part évoluer.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE la proposition d'avenant n°1 à la convention n°2 multipartite « Rando-Millevaches » signée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024,**
- **AUTORISE la Présidente à signer cet avenant annexé et tout document afférent à cet objet.**

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

25 AVR. 2023

Valérie BERTIN,
Présidente

